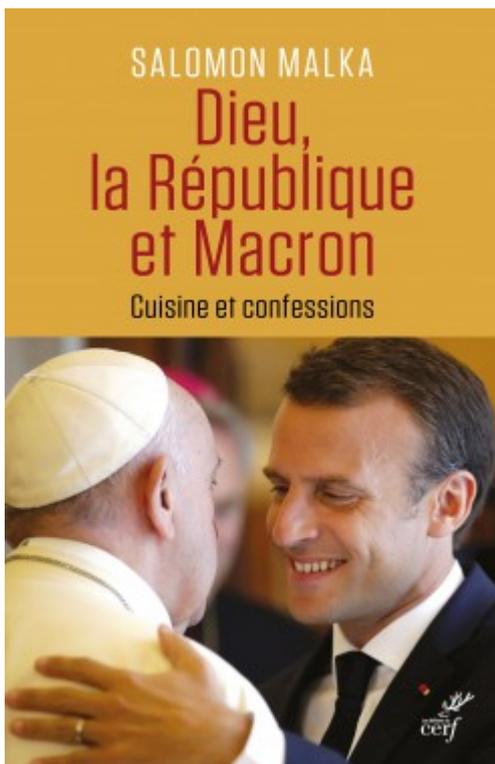


# Macron veut « installer la place de l'islam »... en étendant le Concordat alsacien à toute la France ?

écrit par Jules Ferry | 29 août 2019



À lire, la dernière enquête de Salomon Malka : « *Dieu, la République et Macron* »

**Photo : janvier 2019, les responsables du Conseil français du culte musulman (CFCM) reçus par Macron pour discuter de l'évolution de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État,** en présence d' Édouard Philippe et de Christophe Castaner.

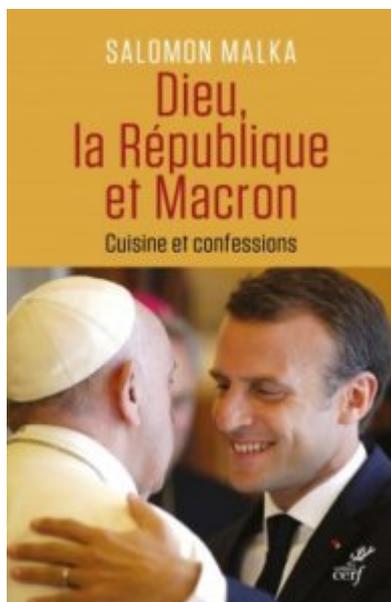
*“Le président nous a rassurés sur le fait que ce ne sera pas une modification de la loi contre l'islam”, a déclaré Anouar Kbibech, vice-président du CFCM, à l'issue de la rencontre.*

En 2017, le dirigeant français avait salué “l’attitude exemplaire” et les “positions fortes” du Conseil français du culte musulman (CFCM) face au terrorisme.

**Une rencontre perçue comme une gifle pour les victimes : Macron reçoit les musulmans du CFCM le jour anniversaire du massacre de Charlie Hebdo !**

**Macron croit-il en la laïcité ?**

C’est la question qui inquiète les défenseurs de notre spécificité française et le thème de la dernière enquête de Salomon Malka : « Dieu, la République et Macron ».



Martine Gozlan, la Rédactrice en chef de **Mariane reprend cet ouvrage** dans un article du 27 août.

**En matière de religion, la France est seule depuis 1905, date de la tumultueuse séparation entre l’Église et l’État.**

Une solitude qui nous vaut autant de haines que d’admiration. A l’heure où les ambiguïtés s’accumulent autour du sort réservé à notre fameuse loi, Salomon Malka prend son bâton de pèlerin pour explorer les chemins sinueux, et souvent secrets, de **la relation entre Macron-Jupiter et les fidèles des différentes paroisses**. Entre un président et notre République, la relation ne fut jamais simple. Nicolas Sarkozy l’illustra

naguère en avouant préférer le curé à l'instituteur et en louant le « manteaux d'églises » qui drapait la France. Tout en se drapant à son tour dans ses atours de chanoine de Latran.

## **LA LOI DE 1905 ET L'EXCEPTION FRANÇAISE MENACÉES ?**

**« Le jeune Emmanuel, élève des Jésuites, s'est fait baptiser à l'âge de douze ans et contre l'avis paternel », rappelle l'auteur qui a mis ses pas dans celui du collégien.**

Pour autant, il ne se fige pas dans l'image du dévot. Pendant sa campagne, Macron confiera : *« Je suis revenu à un certain agnosticisme... mais il est certain que nos vies sont enrichies par la quête d'un absolu qui nous dépasse. »* Ce qui nous ramène une fois encore à Sarkozy déplorant la finitude à laquelle, selon lui, se voueraient les athées.

**Mais Malka, pas plus que son sujet, n'en reste là. Il note ironiquement que la « mystique du soi » l'emportera vite sur la mystique tout court.**

C'est bien pour fortifier le bastion jupitérien que Macron multipliera les ambiguïtés. Il y a loin en effet du *« Je ne suis pas multiculturaliste au sens du modèle canadien, je crois à la loi de 1905 ! »* lancé aux reporters durant sa campagne de 2017 à l'expression *« faux totem »* reprise par son entourage à l'annonce des amendements à la loi prévus par le président.

L'indomptable **Zineb El Rhazoui**, au nom de tous ceux qui estiment leur liberté de conscience protégée par une loi unique au monde, avait alors témoigné de son angoisse en lançant l' **« Appel des 113 »** : **nous nous opposons aux modifications de la loi de 1905.**

**Macron : Il faut réussir dans notre pays à installer la place de l'islam, religion qui**

**n'était quasiment pas présente en 1905...**

**Car c'est bien des pressions exercées par l'islam qu'il faut s'inquiéter.**

Macron est à la fois le Président qui, en mars 2019, en rencontrant des intellectuels, scande « 1905, rien que 1905 » et poursuit sans état d'âme :

*« Il faut réussir dans notre pays à installer la place de l'islam, religion qui n'était quasiment pas présente en 1905... »*

**Sceptique, Malka ne peut s'empêcher d'évoquer alors une tentation macronienne cachée, celle de l'extension du Concordat alsacien à tout le pays.**

**Que veut vraiment Jupiter des chapelles qu'il gouverne ? On ne sort pas rassuré de cet essai très informé.**

**Les défenseurs de la laïcité seront-ils plus forts que la pression des musulmans de France ...et des pays du Golfe auxquels on doit tant et qui manœuvrent en coulisse ?**

**Le droit local particulier de l'Alsace-Moselle :**

**une tentation de Macron pour tout le pays ?**

Cette région a été annexée en 1870 par la Prusse, et n'était pas française lors de la promulgation des lois de 1881 et 1905 sur la laïcité. Après le retour de ces territoires sous le drapeau français à la fin de la première guerre mondiale, les autorités ont décidé d'y maintenir le régime du Concordat. Ce traité diplomatique signé en 1801 entre l'État napoléonien et le Vatican permet aux pouvoirs publics d'intervenir dans le financement des cultes.

**Le «Concordat» – exception du droit français – qui régit les cultes en Alsace (Haut-Rhin et Bas-Rhin) et dans le département de la Moselle remonte à l'accord signé entre**

**Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII, le 10 septembre 1801, régissant le culte catholique en France.** Le 9 décembre 1905, le vote de la loi concernant la séparation des Églises et de l'État eut pour effet d'abolir ce Concordat, sauf pour les trois départements alors annexés par le Reich, qui conserva d'ailleurs cette législation religieuse particulière.

Quand l'Alsace et la Moselle revinrent à la France en 1918, un statut provisoire fut adopté pour maintenir ce Concordat. Dès la victoire du Cartel des gauches en 1924, Édouard Herriot envisagea de le remplacer par la loi de 1905. La résistance des populations locales fortement attachées à ce droit fut telle qu'elle obligea ces politiques à renoncer. **Le Conseil d'État confirma juridiquement cette exception en 1925. Seule l'annexion en 1940 par l'Allemagne nazie mit juridiquement fin au Concordat, mais il fut aussitôt rétabli en 1945.**



**Le cimetière de Strasbourg : une initiative prise sous la pression des associations musulmanes...**

**En 2012, la municipalité strasbourgeoise s'appuie sur le droit local pour ouvrir un cimetière musulman unique en France** prévu pour accueillir un millier de sépultures. Les musulmans ont à leur disposition des salles équipées pour laver le corps du défunt et d'un espace de prière couvert pour les rites

**traditionnels.**